



Ministère de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique

-----*-----

Université de la Manouba

-----*-----

ÉCOLE NATIONALE DES SCIENCES
DE L'INFORMATIQUE



FORMATION EN MASTÈRE DE RECHERCHE EN SCIENCES DE L'INFORMATIQUE (MeRSI)

Régime LMD

Année universitaire 2022/2023

L'Ecole Nationale des Sciences de l'Informatique (ENSI) ouvre une formation en Mastère de recherche en Sciences de l'informatique (MeRSI), pour l'année universitaire 2022/2023, en première année (M1) et en deuxième année (M2) dans l'un des parcours suivants:

- Parcours : Science des données (Data Science)
- Parcours : Systèmes Intelligents (Smart Systems).

Les candidats sont invités à présenter leur candidature à un et un seul parcours.

Capacité d'accueil :

- En première année, le nombre de places est limité à 30 personnes.
- En deuxième année, le nombre de places est limité à 70 places réparties comme suit :
 - 30 places pour le parcours Science des données
 - 40 places pour le parcours : Systèmes Intelligents.

Conditions de candidature :

- 1) Pour la première année (M1) :** Peuvent présenter leur candidature, les candidats ayant une licence (Régime LMD) ou un diplôme équivalent obtenu pendant les années universitaires 2020/2021 ou 2021/2022 dans les spécialités suivantes :

Sciences de l'informatique, Ingénierie des Systèmes Informatiques, Technologies de l'informatique, Informatique de gestion, Sciences et Technologies de l'Information et des Télécommunications, Technologies de l'information et de la Communication
Mathématiques et Mathématiques appliquées, Electronique, électrotechnique et automatisme.

- 2) Pour la deuxième année (M2) :** Peuvent présenter leur candidature :

- Les candidats ayant un M1 de recherche réussi en régime LMD ou diplôme équivalent pendant les années universitaires 2020/2021 ou 2021/2022 dans les spécialités suivantes :
 - **Pour le parcours Systèmes Intelligents :** Informatique/ Télécommunications/ Electronique/Mécatronique.
 - **Pour le parcours Science des données :** Informatique/ Télécommunications/ Electronique/Mathématiques/ Mathématiques appliquées/ Méthodes quantitatives/Mécatronique.

- Les ingénieurs tunisiens ou étrangers ayant un diplôme équivalent aux diplômes tunisiens obtenu lors des six dernières années dans les spécialités suivantes : Informatique/ Informatique appliquée/ Ingénierie des données et systèmes décisionnels/ Informatique et multimédia /Réseaux informatiques et Télécommunications/ Statistiques/ Télécommunications/Mécatronique.
- Les élèves ingénieurs de l'ENSI inscrits en troisième année de l'ENSI pendant l'année universitaire 2022/2023.

Autres pré-requis : L'accès en M2 est ouvert aux étudiants ayant acquis des notions de bases en systèmes informatiques, réseaux, intelligence artificielle, sécurité et programmation.

Conditions d'admission : Les candidats seront pré-sélectionnés après examen de leurs dossiers de candidature par la commission du master et réussite à l'entretien auquel ils seront invités.

Dates importantes:

Les candidatures au mastère se dérouleront en une session suivant le calendrier ci-après :

Session de Septembre 2022		
Dates importantes :		
Du 25 Juillet au 28 Aout 2022	Dépôt des candidatures en ligne.	www.cursus.tn
Le 01 Septembre 2022	Mise en ligne et affichage des candidats pré-sélectionnés	www.ensi.rnu.tn
Du 01 Septembre au 04 Septembre 2022	Dépôt électronique du dossier sous forme d'un seul fichier pdf	Google Classroom*
Du 05 au 10 Septembre 2022	Entretiens et dépôt des dossiers présélectionnés en format papier	ENSI, Campus universitaire de la Manouba.
Le 13 Septembre 2022	Affichage de la liste des candidats admis	www.ensi.rnu.tn

*Les codes des dossiers Classroom vous seront communiqués ultérieurement.

Documents à fournir :

1) Pour le dossier électronique

- Une copie de la carte d'identité nationale
- Une copie des notes et du diplôme du baccalauréat
- Une copie des relevés des notes des années d'études universitaires
- Une copie du diplôme de la licence pour les candidats au M1 et au M2 et une copie de l'attestation de réussite en M1 ou en deuxième année du cycle ingénieur pour les candidats au M2 ou de la décision d'équivalence dans le cas de diplômes étrangers.
- Une copie de l'attestation de rang (ملحق) délivrée et signée par l'établissement d'origine.

Il est recommandé de déposer un seul fichier pdf comportant toutes les pièces dans l'ordre précédent.



Ministère de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique

-----*-----

Université de la Manouba

-----*-----

**ÉCOLE NATIONALE DES SCIENCES
DE L'INFORMATIQUE**



2) Pour le dossier en format papier (pour les candidats pré-sélectionnés)

- Une copie de la carte d'identité nationale
- Une copie des notes et du diplôme du baccalauréat
- Une copie des relevés des notes des années d'études universitaires
- Une copie du diplôme de la licence pour les candidats au M1 et au M2 et une copie de l'attestation de réussite en M1 ou en deuxième année du cycle ingénieur pour les candidats au M2 ou de la décision d'équivalence dans le cas de diplômes étrangers.
- **Les décisions d'équivalence** (en cas de diplôme étranger) et éventuellement les attestations de report ou d'annulation d'inscription.
- Un curriculum vitae détaillé du candidat
- Une lettre de motivation manuscrite rédigée par le candidat.
- Une photo d'identité récente.
- Une copie de l'attestation de rang (ملحق) délivrée et signée par l'établissement d'origine.

N.B. Tout dossier déposé hors délais ou incomplet ne sera pas traité.

- **Toute information erronée fournie par le candidat entraîne le refus de son dossier.**
- **Toute demande de renseignement doit être adressée exclusivement à l'adresse : mersi@ensi-uma.tn**



Ministère de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique

-----*-----

Université de la Manouba

-----*-----

ÉCOLE NATIONALE DES SCIENCES
DE L'INFORMATIQUE



Critères de sélection pour le Mastère de Recherche en Sciences de l'Informatique (MeRSI) de l'ENSI

Année universitaire 2022/2023

- 1) **Pour la première année (M1)** : sont sélectionnés, pour le mastère de Recherche en Sciences de l'Informatique de l'ENSI, les candidats :
- ayant une licence en régime LMD ou un diplôme équivalent obtenu(e) pendant l'année universitaire 2020/2021 ou 2021/2022 dans les spécialités suivantes : Sciences de l'informatique, Ingénierie des Systèmes Informatiques, Technologies de l'informatique, Informatique de gestion, Sciences et Technologies de l'Information et des Télécommunications, Technologies de l'information et de la Communication, Mathématiques et Mathématiques appliquées, Electronique, électrotechnique et automatisme.
 - ayant obtenu un score minimal fixé par la commission du mastère.

Ce score est calculé par la formule suivante $r*M + (M_b/20) + R$, où

- M est calculée en fonction des moyennes des trois années d'études de la licence :

$$M = (L_1 + L_2 + L_3) / 3.$$

- M_b est la moyenne du bac du candidat
- r est un coefficient relatif au nombre N d'années de redoublement pendant le cursus universitaire *:

$$r = 1 \text{ si } N=0, r = 0,8 \text{ si } N=1 \text{ et } r=0 \text{ si } N>1$$

- R est un paramètre relatif au rang du candidat pendant ses années de licence :

$$R = 1 \text{ si } (\sum_i R_i) / 3 < 0,3$$

$$R = 0, \text{ sinon}$$

où $R_i = (\text{rang} - 1) / \text{effectif}$ de l'année i de la licence, ($i = 1, 2, 3$).

N.B : Toute moyenne obtenue lors d'une session de contrôle est multipliée par 0.9.



Ministère de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique

-----*-----

Université de la Manouba

-----*-----

ÉCOLE NATIONALE DES SCIENCES
DE L'INFORMATIQUE



Pour la deuxième année (M2) : sont sélectionnés, pour le Mastère de Recherche en Sciences de l'Informatique de l'ENSI, les candidats :

- ayant un M1 de recherche réussi en régime LMD ou un diplôme équivalent pendant les années universitaires 2020/2021 ou 2021/2022
- ayant un diplôme d'ingénieur obtenu lors des **six dernières années**
- les élèves ingénieurs inscrits en troisième année de l'ENSI pendant l'année universitaire 2022/2023, dans les spécialités précisées dans le communiqué.

Ce **score** est calculé par la formule suivante : $r \cdot M + (M_b/20) + R$, où

- M est calculée en fonction des moyennes des quatre dernières années d'études pour les candidats ayant un M1 de recherche
$$M = (L1 + L2 + L3 + 2 \cdot M1) / 5.$$
- M est calculée en fonction des moyennes des trois dernières années d'études pour les ingénieurs

$$M = (I1 + I2 + I3) / 3.$$

- M est calculée en fonction des moyennes des deux dernières années d'études pour les élèves ingénieurs de l'ENSI

$$M = (II1 + II2) / 2.$$

- M_b est la moyenne du bac pour tous les candidats
- r est un coefficient relatif au nombre N d'années de redoublement pendant le cursus universitaire* :

$$r = 1 \text{ si } N=0, r = 0,8 \text{ si } N=1.$$

- R est un paramètre relatif au rang du candidat pendant ses années d'études universitaires:

Pour les candidats ayant un M1 de recherche :

$$R = 1 \text{ si } (\sum_i R_i) / 4 < 0,3$$

$$R = 0, \text{ sinon}$$

où $R_i = (\text{rang}-1) / \text{effectif}$ de l'année i du cursus universitaire (licence et M1).

Pour les candidats ingénieurs :

$$R = 1 \text{ si } (\sum_i R_i) / 3 < 0,3$$

$$R = 0, \text{ sinon}$$

où $R_i = (\text{rang}-1) / \text{effectif}$ de l'année i du cycle ingénieur.



Ministère de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique

-----*-----

Université de la Manouba

-----*-----

ÉCOLE NATIONALE DES SCIENCES
DE L'INFORMATIQUE



Pour les élèves ingénieurs de l'ENSI:

$$R = 1 \text{ si } (\sum_i R_i)/2 < 0,3$$

$$R = 0, \text{ sinon}$$

où $R_i = (\text{rang}-1)/\text{effectif}$ de l'année i du cycle ingénieur, $i = 1, 2$.

N.B : Toute moyenne obtenue lors d'une session de contrôle est multipliée par 0.9.

***Un seul redoublement est toléré au cours du cursus universitaire (licence pour les candidats au M1, licence et M1 ou cycle ingénieur pour les candidats au M2).**